

Groupe des locataires du
chemin De-La-Montagne
102, chemin De-La-Montagne
1224 Chêne-Bougeries

Livit SA
A l'attention de
Mesdames Favre et Kighelman
Rue de Jargonant 1
Case postale
1207 Genève

Chêne-Bougeries, le 19 mars 2021

Concerne : divers sujets

Mesdames,

Pour faire suite à votre courrier du 25 février adressé à tous les locataires des allées 96 à 134 concernant le changement de place des containers poubelles, le Groupe Montagne a reçu de très nombreuses remarques que nous souhaitons partager avec vous. Nous profitons également de la présente pour vous faire part d'un certain nombre de sujets qui nous préoccupent et qui font l'objet de plaintes et/ou remarques récurrentes de locataires, à savoir :

Nettoyage des vitres

Un courriel vous a été adressé à ce sujet le 25 février par la soussignée de gauche, il est resté à ce jour sans réponse de votre part. Même avant le début du chantier qui a commencé en septembre 2017, les vitres n'ont plus été nettoyées. Comme vous le savez, il est impossible aux locataires d'ouvrir les fenêtres fixes de l'immeuble Z donnant sur la cour.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir procéder rapidement à ce nettoyage.

Panneaux d'affichage dans chaque allée

Les informations de la régie ne sont pas à jour, à savoir le nom des personnes à contacter en cas de problèmes (assistante, concierge), les numéros d'urgence manquent (chauffage, ascenseur, etc....) et il y a même des informations qui ne sont plus du tout d'actualité.

Il nous semble important que ces panneaux regroupent les informations indispensables et qu'elles soient régulièrement mises à jour.

Pour l'immeuble Z, les communications de la régie apposées sur le mur à côté des panneaux avec du scotch, ne sont pas lues ou sont enlevées et les nouveaux panneaux d'affichage de l'immeuble I sont, quant à eux, complètement vides.

Extincteurs sécurité incendie

Selon le règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres F 4 05 01, l'article 5 précise ceci :

- toute installation de sécurité incendie doit être maintenue en bon état de fonctionnement
- le propriétaire ou l'exploitant est responsable du bon entretien des installations...
-

Nous avons remarqué que beaucoup d'extincteurs étaient posés à même le sol sur des marches d'escaliers, non fixés au mur, parfois il n'y en a pas. Ainsi il n'y a aucune cohérence dans la pose de ces extincteurs. Maintenant que le chantier touche à sa fin, il nous semble très important qu'un contrôle global soit fait dans toutes les allées des immeubles Z et I pour assurer la sécurité des lieux et des locataires.

